

# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions SENIORS MASCULINS FUTSAL

N° 02

16 Septembre 2019

Présents : Sylvain Denis, Quentin Berthelot, Daniel Moulet

Assiste : Sébastien Duret

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### 1. Approbation du Procès-Verbal

---

La Commission approuve le PV n° 01 du 06 Septembre 2019.

### 2. Réunion de rentrée

---

Tous les clubs étaient présents à la réunion. La dotation fédérale pour la promotion des championnats départementaux futsal a été remise aux clubs.

Suite à la réunion de rentrée des clubs, il a été décidé à l'unanimité, suite au retrait d'une équipe, d'apporter une modification au calendrier général pour avoir un maximum de rencontres pour les clubs.

### 3. Championnat

---

La Commission propose à l'organisation d'un groupe unique de 13 équipes en matchs aller-retour.

Il est rappelé à ce jour que l'ACMNN ne dispose pas de salle répondant aux obligations règlementaires du championnat.

Le calendrier général a été modifié et est soumis au Comité Directeur

Le Président,  
Sylvain Denis



Le secrétaire de séance,  
Sébastien Duret

